



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : Aide aux personnes âgées

Monsieur le Président de la République,

La France a accumulé un grand retard dans l'aide aux personnes âgées, tant à domicile qu'en établissement.

Malgré les évolutions du secteur depuis 20 ans, la situation reste extrêmement tendue au regard des besoins et attentes de plus en plus nombreux des personnes âgées. Ces dernières entrent en établissement avec des handicaps physiques et psychiques de plus en plus importants, auxquels s'ajoutent parfois des pathologies psychiatriques pour lesquelles les personnels ne sont pas préparés ; les personnes âgées sont insuffisamment accompagnées dans les actes de la vie quotidienne, les familles s'épuisent et les professionnels sont au bord de la rupture.

Les financements n'ont pas suivi l'augmentation du nombre de personnes âgées et de récentes statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie font état d'une situation alarmante quant aux conditions de travail à domicile comme en établissements (indice de fréquence des accidents du travail 3 fois plus important que la moyenne, sinistralité augmentant de 45 % en 10 ans quand elle diminue dans les autres secteurs).

A domicile, la crise structurelle du financement pèse lourdement sur les conditions de travail des salariés dont beaucoup sont contraints au temps partiel avec des interventions de plus en plus courtes et à des rémunérations insuffisantes.

Dans nombre d'établissements, la mise en œuvre de la convergence des tarifs « dépendance » et « soins » va entraîner des suppressions de postes, au moment où un coup de frein massif sur les contrats aidés vient d'être décidé ; tout cela va conduire, au-delà du point de rupture, à la dégradation d'une situation que tous les professionnels et les organisations syndicales considèrent comme explosive et intenable, comme l'attestent les conflits de cet été dans plusieurs établissements et le rapport de la mission parlementaire rendu public le 13 septembre dernier.

Dans ce contexte, nous avons l'honneur de solliciter un rendez-vous auprès de vous, afin de vous alerter et vous présenter les propositions de nos organisations, signataires du présent courrier, pour l'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées.

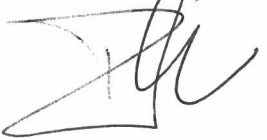
- Mettre fin à l'application de la réforme de la tarification et aux décrets de décembre 2016 visant à réduire les budgets de nombreux établissements avec des conséquences en termes de réductions d'effectifs

- Maintenir et pérenniser tous les postes, notamment ceux occupés jusque-là par les contrats aidés car ils répondent à de réels besoins ; ouvrir aux salariés concernés les formations qualifiantes correspondant aux fonctions effectuées
- Mettre en place dans les meilleurs délais les ratios de personnels préconisés dans le cadre du Plan Solidarité Grand Age 2007-2012
- Réorganiser le financement de l'aide à domicile pour que la pérennisation du secteur ne se fasse plus au détriment des conditions de travail des salariés
- Renforcer la formation et la promotion professionnelle en établissement et à domicile car la qualité de vie et le respect des personnes âgées fragilisées ne peut passer que par la qualité des conditions de travail et le respect des salariés
- Mettre en place un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie prenant en compte les besoins humains
- Valoriser l'exercice professionnel auprès des personnes âgées
- Engager une large réflexion sur le regard que porte notre société sur le vieillissement, les personnes âgées et les salariés à leur service.

Nous sommes certains de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à notre demande et restons à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

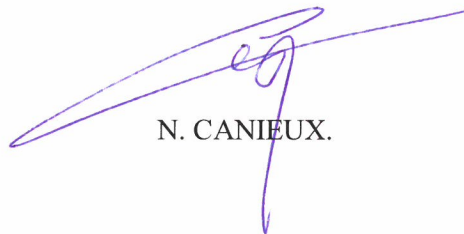
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'AD-PA,
Le Président,



P. CHAMPVERT.

Pour la CFDT,
La Secrétaire Générale,



N. CANIEUX.

Pour la CFTC,
Secrétaire Fédéral Pôle public,



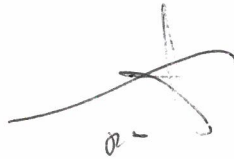
C. CUMIN.

Pour la CGT,
La Secrétaire Générale Santé social,



M. STIVALA.

Pour la Force Ouvrière,
Le Secrétaire Général Branche santé,



D. BASSET.

Pour l'UNSA,
Le Secrétaire National adjoint,



J.-C. STUTZ.